

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. 20.
Hors du DÉP. : 6 " 11 " 20.
Abonnements se paient d'avance. Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. 18 ^m soir.	4 h. 00 ^m soir.	12 h. 41 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 08 ^m soir.	5 h. 52 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.	
10 h. 24 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 39 ^m »	9 h. 22 ^m »	9 h. 41 ^m »			11 h. 14 ^m »	2 h. 48 ^m soir.	

Train de marchandises facultatif : Départ de Cahors — 5 h. ^m matin. Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 21 août.

M. le ministre de l'Agriculture et du commerce vient d'appeler l'attention des conseils généraux sur la crise de l'agriculture atteinte dans presque toutes les régions de la France. Au midi se sont la maladie du ver à soie et la ruine de la culture de la garance; dans le midi et le centre, le phylloxera; ici, des sécheresses prolongées, et là un excès d'humidité qui ont compromis les intérêts de plusieurs départements. Les déficits de nos récoltes ont obligé le pays de recourir aux produits étrangers. Or, fait remarquer le ministre, si, grâce aux voies de communication qui se sont multipliées partout, la France a pu se procurer les ressources qui lui étaient nécessaires sans imposer de lourds sacrifices aux populations, les pertes des cultivateurs n'en ont pas été moins sensibles.

Dans cette situation, M. le ministre de l'Agriculture et du commerce déclare aux conseils généraux qu'il ne suffit pas de s'occuper du développement des voies ferrées, des canaux et des chemins vicinaux, mais qu'il faut venir au secours de l'agriculture par d'autres procédés facilitant aux cultivateurs le concours des capitaux qui leur font défaut presque entièrement aujourd'hui. La grande et belle institution du Crédit foncier avance des sommes importantes sur hypothèque, et à bon marché; mais à côté de l'hypothèque, n'y a-t-il pas à chercher quelque chose de plus immédiat, de plus pratique et de moins long? N'est-il pas nécessaire de pourvoir à un mode nouveau de crédit qui viserait les exigences de la culture, et principalement l'achat du bétail, des engrais, des semences du matériel et des moyens de défense contre le phylloxera.

Diverses questions relatives à l'état particulier de chaque département sont soumises aux conseils généraux par le ministre. Les réponses constitueront un ensemble de renseignements qui permettra d'apprécier l'état général. Ce n'est point de cela que je veux parler dans cet article, mais bien de la réforme considérable qui consiste à chercher des solutions pour les deux faces bien distinctes du crédit mobilier appliqué à l'agriculture. De ces deux faces, l'une est le *crédit réel*, l'autre le *crédit personnel*.

Le crédit est réel, lorsqu'il repose sur une garantie mobilière, récoltes, matériel, etc., en un mot, lorsqu'il revêt la forme du prêt sur gage ou nantissement. Il est au contraire personnel, lorsqu'il s'attache exclusivement à la personne elle-même. Dans un grand nombre de départements, la question du crédit agricole doit être surtout examinée en ce qui regarde le cheptel. Ce point de vue n'est pas celui auquel il faut se placer dans le département du Lot, où le cheptel existe peu. Ce qui serait important chez nous, c'est que le propriétaire de nos campagnes pût obtenir du crédit par la consignation à domicile. Quand le besoin se ferait sentir, de sérieuses avances faites soit par des particuliers, soit par un établissement financier, qui aurait des représentants dans tous les arrondissements. Le produit consigné à domicile ne pourrait être vendu que moyennant

nant remboursement, et rien ne serait plus aisé dans chaque commune que de constater les avances faites sur consignation afin d'éviter toute espèce de fraude.

Quoi de plus rationnel que ce genre de prêt? L'industriel qui fabrique la toile ou tout autre objet, le commerçant qui achète chez l'industriel pour revendre aux particuliers, trouvent crédit à la Banque de France, soit directement, soit par l'intermédiaire de banquiers agréés par elle. Leur qualité et leur patente leur donnent accès, tandis que le cultivateur se trouve placé en dehors de la réglementation pour l'admission à l'escompte. Et cependant, quand l'industriel et le commerçant empruntent, c'est bien souvent pour conduire à bonne fin la fabrication ou la vente de l'objet fabriqué. Pourquoi le propriétaire des champs n'obtiendrait-il pas la faveur d'une protection équivalente, lui qui peut offrir une garantie plus vraie encore et plus matérielle, puis qu'il emprunterait sur consignation de la récolte acquise et rentrée à la ferme ou au cellier? Le progrès financier doit relever l'agriculture de cet état d'infériorité.

Si une loi autorisait la consignation à domicile, ce ne serait pas là une nouveauté, comme on pourrait être tenté de le croire. La consignation à domicile existe dans notre législation coloniale; mais il faudrait que les dispositions du Code civil relatives aux conditions du prêt fussent modifiées. Le Code civil, en effet, exige la tradition au créancier de l'objet donné en gage. Une loi serait nécessaire pour déroger à cette disposition sur le territoire continental, comme on y déroge sur le territoire colonial.

Du reste, soit qu'il s'agisse du *crédit réel*, mis en pratique de particulier à particulier, ou bien du *crédit réel* dérivant d'un établissement financier, il doit être bien entendu qu'il ne serait porté aucune atteinte aux prescriptions de l'article 2,102 du Code civil, qui détermine les droits des créanciers privilégiés. La seule disposition du Code civil à remanier, serait celle que je viens d'indiquer sur la tradition du gage. L'article 2,076 est ainsi conçu : « Le privilège ne subsiste sur le gage » qu'autant que ce gage est resté en la possession du créancier et d'un tiers, convenu » entre les parties. » Cet article serait modifié de manière à rendre possible le gage à domicile. Il serait, en outre, utile que les peines prévues par l'article 408 du Code pénal fussent appliquées au détournement du gage. Avec cette garantie, on pourrait aller jusqu'à permettre d'engager mobilièrement les récoltes pendantes et les bois taillis ou futaies.

Quant au *crédit personnel* agricole, il existe en Angleterre; mais la plupart des essais n'ont pas été heureux jusqu'ici. L'argent n'est donné qu'à un taux assez élevé aux fermiers. Dans une partie de l'Allemagne, au contraire, surtout en Bavière, on est arrivé à d'assez bons résultats, en prenant tout simplement pour base les vieux usages pour les prêts individuels. Il y a une grande banque foncière en Bavière; dans chaque cercle, les caisses qui relèvent de cette banque prêtent aux cultivateurs certaines sommes sur caution. Ce système est bon, mais incomplet; car la caution ne se rencontrerait pas facilement chez nous. Il faudrait pouvoir obtenir le crédit sans caution, par la création de jurys locaux qui, connaissant les communes et leurs habi-

tants, se prononceraient sur la solvabilité des emprunteurs et sur la limitation du crédit à leur accorder.

Fonder dans ce but une institution financière nouvelle serait peut-être dangereux. Il importe, en effet, de ne pas créer une banque d'Etat, dont les inconvénients au point de vue social et politique n'ont pas besoin d'être signalés. D'un autre côté, un établissement particulier ordinaire constitué par actions réussirait-il? Avant de fonctionner et ensuite pour fonctionner il y aurait des dépenses tout à fait considérables. N'est-il pas plus simple d'étendre les attributions du *Crédit Foncier*, On a en quelque sorte sous la main une institution qui a résisté à toutes les épreuves, et qui, sans être une Banque d'Etat, est néanmoins placée sous la surveillance de l'Etat qui nomme le gouverneur et le sous-gouverneur.

Le droit de consentir des prêts sur hypothèque dans certaines conditions privilégiées, appartient au *Crédit Foncier*. A côté de ce droit il faudrait inscrire celui de prêter directement aux agriculteurs. L'organisation du *Crédit Foncier* étant depuis longtemps un fait accompli, on éviterait les frais énormes résultant de la fondation d'une banque spéciale, qui aurait tout à élaborer sans parler du capital d'émission à rémunérer. Les rouages du *Crédit Foncier* existent; ses relations sont des plus solides dans chaque arrondissement, presque dans chaque canton; rien ne peut lui échapper en fait de renseignements quand il le veut. La base est donc trouvée pour les jurys locaux, qui seraient chargés d'examiner les demandes, de vérifier la solvabilité, et de fixer pour chacun le chiffre du crédit qu'il mérite.

En résumé, il est impossible (surtout en présence des fléaux qui attaquent ou menacent si profondément notre agriculture) de continuer à nous traîner, sans énergie et sans initiative, dans les vieux errements du passé. Le gouvernement est assis, et ceux-là même qui auraient préféré une autre forme politique reconnaissent que tout régime différent est absolument irréalisable. A l'œuvre donc pour les réformes, et surtout pour les réformes qui concernent l'agriculture dont on ne s'est jamais occupé, et qu'il faudrait placer sur la première ligne.

A PAGÈS DUPORT.

La composition des bureaux au sein des divers conseils généraux a été un nouveau triomphe pour le gouvernement. Le parti républicain a gagné quatre bureaux, et les autres partis coalisés n'en ont gagné qu'un. Il y a 55 bureaux républicains contre 27 opposés.

On lit dans la France :

Dans un cercle républicain, plusieurs députés de la gauche proposaient aujourd'hui, comme date de la fête nationale, la date du 4 août. La date du 14 juillet, disent-ils, est difficile à choisir; car cette date tombe à un moment de l'année où les affaires sont en pleine activité. La date du 21 septembre tombe à un moment où tous les paysans de France sont occupés aux travaux des champs. La date du 4 août, au contraire, c'est en même temps la date des vacances pour tout le monde. Tout le monde pourrait donc prendre part à la grande fête du pays. — Cette date suran l'avantage

de rappeler la célèbre nuit du 4 août, où furent abolis tous les privilèges et qui fut en quelque sorte la fête de l'union et de la concorde entre tous les cœurs français.

Nous ne mentionnons cette idée de certains membres de la gauche que pour qu'elle soit mise à l'étude.

Qu'il nous soit permis de rappeler que le *Journal du Lot* a publié plusieurs articles pour désigner la date du 4 août, comme préférable à toutes les autres. Le 4 août 1789 fut une grande journée de concorde et de réconciliation.

De grands événements, qui passent trop inaperçus, s'accomplissent en Europe, mais le *Journal du Lot* est de trop petit format pour que nous puissions les suivre avec attention. Nous ne pouvons que les résumer :

Tandis que M. de Bismarck fait sa paix avec l'Eglise, le cabinet hongrois est, en dislocation, et M. le comte Andrassy a donné sa démission par suite de la politique dans laquelle le gouvernement Autrichien s'engage. En effet, il y a un nouveau ministère viennois, c'est-à-dire purement autrichien, comme il va y avoir un nouveau ministère hongrois.

Le nouveau ministère autrichien a un caractère essentiellement conservateur, mêlé de tendances fédéralistes et catholiques; en matière commerciale, il professe des principes protectionnistes. En tant qu'il aura à influer sur la politique extérieure de l'empire austro-hongrois il poursuivra énergiquement l'extension de la puissance autrichienne vers l'Orient.

Cet avènement des conservateurs en Autriche, à la suite de l'évolution de la politique du prince de Bismarck vers la droite, préoccupe beaucoup le gouvernement italien.

Au point de vue français, il serait peut-être prématuré de tirer des conséquences. Nous n'avons qu'à observer, et à être sages au dedans comme au dehors.

Voici une parole très-vraie de la *République française* : « Il peut y avoir, il doit y avoir des partis dans la République; en dehors d'elle il n'y a, il ne peut y avoir que des factieux. »

Ce journal, en développant cette pensée, dit que le pays doit être gouverné dans un esprit nettement républicain. Il ajoute qu'il faut accueillir avec faveur les adhésions, mais il les veut sincères. Rien de plus juste; toutefois, la *République française* oublie que dans son camp et autour d'elle, une coterie poursuit la domination pour elle seule. C'est le parti des purs, et ces purs sont tellement purs qu'ils disent : « nous, nos amis et c'est assez. »

Le roi des Belges a rendu un arrêté réglant la conversion du 4 1/2 0/0 en 4 0/0, conformément à la loi récemment votée. Nous signalons cela avec le journal le *Temps*, pour avoir occasion de constater un fait significatif, qui est consigné dans l'arrêté : « Aucune demande de remboursement de titres 4 1/2 0/0 n'a été déposée dans le délai légal. » Option était laissée par la loi, aux porteurs de titres, entre la conversion et le remboursement. Or personne, on vient de le voir, n'a demandé à être remboursé,

La conversion s'opérera donc sur la totalité des titres, qui montent, en capital, à 446 millions.

Quelle leçon et quel exemple! L'obstination avec laquelle on se refuse à la conversion, en France toucherait à l'aveuglement, si elle persistait.

Le prince Jérôme et la Messe.

Dans une de ses brochures intitulées la Messe, Mgr de Ségur raconte l'anecdote suivante :

« Au début de l'expédition de Crimée, l'aumônier du vaisseau-amiral se présenta un samedi soir dans la cabine de l'amiral pour prendre ses ordres au sujet de la messe militaire du lendemain.

« L'amiral était entouré de tout son état-major, et fumait, en compagnie du haut personnage plus célèbre par le cynisme de son impiété que par ses exploits militaires. L'aumônier était un brave homme, tout bon et tout franc. « Amiral, dit-il, je ne sais si nous pourrions avoir demain la messe à bord; tout est encombré. » L'amiral hésitait quand le haut personnage prit brusquement la parole : « Moi, je ne comprends pas la messe, dit-il, avec un insolent dédain. Le prêche protestant à la bonne heure! Mais votre messe n'est qu'un tas de simagrées; on n'y comprend rien. Le prêtre va à droite, à gauche, gesticule; cela n'a pas de sens commun! »

« Un moment de silence accueillit cette impertinente algarade. L'aumônier, sans se laisser intimider, regarda son interlocuteur dans le blanc des yeux et lui dit tranquillement :

« Monseigneur, quand on est aussi haut placé que vous, ce n'est pas pour dire des sottises. »

Si la leçon était méritée, elle ne fut pas profitable, car le prince Jérôme professe aujourd'hui les mêmes sentiments qu'il affichait alors. Quand on les connaît, on s'explique qu'il se soit refusé à célébrer le 15 août par une messe. A quoi bon faire dire une messe, quand on ne croit pas en Dieu? A. E.

REVUE DES JOURNAUX

Moniteur Universel.

Heureux pays! On nous mande de Reikawik, qu'en Islande il n'existe pas de partis politiques; au Allthing ou parlement, les députés votent selon leur conscience, ne sont pas parqués par groupes, et n'asservissent par leur libre arbitre au mot d'ordre de quelques ambitieux. Ajoutons que ce pays patriarcal est encore régi par un code qui date du commencement du XIII^e siècle.

Tout primitif qu'il paraîsse, ce brave peuple Islandais serait digne de servir en exemple au monde moderne, qui commence d'ailleurs, lui aussi, à réfléchir que la politique pourrait bien ne pas être le dernier mot du bonheur ici-bas.

Temps.

Paris est l'estomac le plus robuste de France. Il absorbe pas moins de 287,600,000 kilogrammes de pain par an; 4,360,000 hectolitre de vins, 106,000 hectolitres d'alcool et de liqueurs, 204,000 hectolitres de bière, 151,900,000 kilogrammes de viandes fraîches; On connaît ces chiffres. Mais que représentent-ils par habitant? moins qu'on ne le pourrait supposer.

La consommation moyenne du pain à Paris ne

ressort qu'à 144 kilogrammes par personne. Or, elle atteint exactement le double, 288 kilogrammes à Mâcon et à Montauban; elle est de 287 kilogrammes à la Roche-sur-Yon, et elle monte jusqu'à 344 kilogrammes au Puy. Sans arriver à ces hauteurs, que de villes priment encore la capitale! Agen avec ses 271 kilogrammes de pain par tête, Nantes, avec ses 258, Marseille ses 255, Moulins ses 250, Besançon ses 247, Tulle ses 245 kilogrammes, laissent bien loin en arrière nos Parisiens. Le croirait-on? Neuf chefs-lieux seulement se classent après Paris pour la consommation du pain : Le Mans 142 kilogrammes, Pau 140, Mont-de-Marsan 136, Poitiers 133, Versailles 128, Arras 123, Saint-Brieuc 113, Gap 110, et Nancy 109.

Fait digne d'attention : cette dernière ville est celle où le pain est précisément au prix le plus élevé : 0 fr. 45 c. pour la première qualité, et 0 fr. 40 c. pour la seconde. Au contraire, et cette opposition est frappante, Montauban et la Roche-sur-Yon figurent parmi les villes les plus favorisées : 0,34 c. et 0,27 pour l'une, 0,30 c. et 0,24 c. pour l'autre. A Paris, le pain de la première qualité s'est maintenu à 0,36 c., et celui de la seconde à 0,28. Si les habitants de Paris faisaient de cet aliment une consommation égale à celle des habitants du Puy, il leur faudrait non plus 287,600,000, mais 678,180,000 kilogrammes de pain par an. Il leur en faudrait près de 487 millions, pour arriver seulement à une consommation moyenne normale comme l'est celle de Marseille. La production du blé peut s'accroître : la consommation est loin de son maximum. Evidemment, le pain, à Paris, n'a pas le poids qu'il devrait avoir. On s'en doutait.

La viande y entre-t-elle, en revanche, pour une somme exceptionnelle. La statistique s'est enquis de ce fait. La consommation moyenne de la viande est par personne, à Paris, de 76 kilogrammes par an. Elle pourrait facilement s'élever. A Melun, elle est de 106 kilogrammes. Elle en comporte 97 à Versailles, 93 à Saint-Lô, 91 à Saint-Brieuc, 90 à Poix, 87 à Limoges, 85 à Belfort. A Ajaccio et à Digne, elle descend à 43 kilogrammes. Elle tombe à 32 kilogrammes à Roubaix-Tourcoing. Cette cité manufacturière est la plus maltraitée de toutes. Le prix moyen du kilogramme de bœuf, sortant des abattoirs, y revient à 2 fr. 20, et celui de veau à 2 fr. 50. Ce sont des prix excessifs. Les cours correspondants ne sont que de 1 fr. 20 et 1 fr. 40 à Paris. Nos éleveurs se plaignent de l'introduction croissante du bétail étranger. Ils n'ont pas tort, à leur point de vue. Mais la masse ouvrière à l'égoïsme de ne leur pas donner raison. Et nous ne parlons pas des populations des campagnes, pour qui la viande est un objet de luxe.

Cette réflexion, c'est notre statistique officielle qui l'a faite : quelle en ait la responsabilité! Si nous la laissons jaser, elle nous dirait bien d'autres choses. Mais elle deviendrait babillarde, et c'est assez pour cette fois.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT.

Séance du 19 août.

Présidence de M. Roques.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après observations de MM. Calmels d'Artinsac, Rozières et le baron Dufour.

Cote personnelle. — Maintien du prix de la journée de travail.

Impositions extraordinaires communales. — Fixation du maximum des centimes extraordinaires.

Adoption du budget ordinaire s'élevant à 974,730 fr. 02 c.

Adoption du budget extraordinaire s'élevant à 521,545 fr. 51 c.

Contributions directes. — Répartition de 1880.

Budget. — Sous-chapitre 1^{er} s'élevant à 51,822 05 adopté.

Sous-chapitre 2, s'élevant à 13,493 fr. adopté.

Sous-chapitre 7, sauf modifications portées aux articles 9 et 40, l'article 13 est réservé.

Sous-chapitre 6, Aliénés; s'élevant à 105,000 fr. adopté.

Sous-chapitre 5, Enfants assistés, s'élevant à 23,500 fr. adopté.

Approbation de l'avant-projet d'élargissement du chemin vicinal d'intérêt commun n° 81. Classement d'un chemin d'intérêt commun.

Acte du rapport de M. l'ingénieur en chef des mines.

Acte du rapport de M. l'ingénieur en chef de la navigation.

Renouvellement des réserves de pêche dans la rivière du Lot.

Pêche fluviale. — Renouvellement de l'arrêté préfectoral de 1879.

Approbation de l'avant-projet d'alignement, chemin d'intérêt commun n° 45.

Pêche à l'anguille sur la rivière de la Dordogne sur son parcours dans le département du Lot. Vœu que la même autorisation soit étendue à la rivière du Lot.

Reconstruction ou réparation de maisons d'école.

Demande de secours. — classement.

Périmètre de l'octroi de Figeac. — Avis favorable.

Annexion des villages de Meyraguet et de Terral à la commune de Lacave.

Enfants mineurs employés dans l'industrie. — Acte du rapport à M. le président de la République.

Rejet de la demande des habitants du village de Mas de Bergues, tendant à être séparés de la commune de Laverge, et réunis à celle de Thégra.

Rétablissement du courrier de Villefranche de Belvez. — Acte de la communication de la dépêche ministérielle.

Renouvellement des vœux ci-après :

1^o Augmentation du crédit alloué en faveur du concours hippique de Gramat.

2^o Création d'un bureau de poste à Concots.

3^o Tabacs, augmentation des prix.

Tribunal de commerce. — Membres de la communication chargée de la révision des listes électorales.

Communication d'examen pour le volontariat d'un an. Désignation de M. Cambres.

Acte du rapport du directeur du dépôt d'étalons. Subvention à la Société agricole et aux comices agricoles.

Foires. — Bourg de Visa (Tarn-et-Garonne), Meyronne, Donelle.

Mandats-poste payables au porteur. — Mémoire de M. Demeaux.

Acte du rapport de M. Laur, vétérinaire.

Commission de répartition des permis de culture. nomination des membres.

Dépôt de plusieurs vœux.

La séance est levée à 4 heures et demie.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 13 août.

Le nommé Albet, Jean, est accusé d'avoir :

1^o Le 17 avril 1879, sur le territoire de la commune de Rouffiac, commis un ou plusieurs attentats à la pudeur, consommés ou tentés sans violence sur la personne d'Anastasia Dellard,

alors âgée de moins de 13 ans.

2^o Le 17 avril 1879, sur le territoire de la commune de Rouffiac, commis un attentat à la pudeur, consommé ou tenté sans violence, sur la personne d'Eugénie Belvezet, alors âgée de moins de 13 ans.

L'accusé Albet a été acquitté.

Ministère public : M. de Cardenal.

Défenseur : M^e Lorgnie.

Audience du 13 août.

Labroyère est accusé d'avoir, au lieu de Lagarosse, commune de Nozac, canton et arrondissement de Gourdon, dans le courant de juin dernier, donné volontairement la mort à Elie Labroyère, son fils, âgé de cinq mois environ, à l'époque de son décès.

Avec la circonstance que cet homicide volontaire a été commis avec préméditation.

L'accusé Labroyère a été acquitté.

Ministère public : M. Cazebonne.

Défenseur : M^e Duc.

Audience du 14 août.

Jean Tillot est accusé :

1^o Vers l'année 1873, sur le territoire de la commune de Montastruc (Lot-et-Garonne), et dans le café du sieur Bandan, volontairement porté des coups ou fait des blessures au sieur Vincent Tillot, âgé de 59 ans, toiller audit lieu.

Avec cette circonstance que ledit Vincent Tillot, âgé de 59 ans, toiller audit lieu, est son père légitime.

2^o Vers l'an 1876, dans ladite commune de Montastruc et dans la toilerie de la Saintongère, volontairement porté des coups ou fait des blessures audit Tillot Vincent;

3^o Dans le courant de 1878, dans la même commune, dans la maison paternelle, volontairement porté des coups ou fait des blessures à Marie Crestia, épouse Vincent Tillot, âgée de 56 ans, ménagère audit lieu.

Avec cette circonstance que Marie Crestia, femme Tillot Vincent est sa mère légitime;

4^o Le 24 février 1879, dans la même commune, dans un champ, volontairement porté des coups ou fait des blessures audit Vincent Tillot, son père;

5^o Le 27 mars dernier, dans la même commune, dans un champ, volontairement porté des coups ou fait blessures audit Tillot Vincent, son père.

Reconnu coupable, avec circonstances atténuantes, l'accusé Tillot, Jean, a été condamné à cinq ans de prison.

Ministère public : M. Cazabonne.

Défenseur : M^e Munio-Bourdin.

Nous nous occuperons prochainement d'un mémoire de M. Demeaux, conseiller général du Lot, au sujet de la création de Mandats Postes payables au porteur.

Hier matin les hommes de la classe de 1872, appartenant au 17^e corps d'armée, sont arrivés à Cahors, pour y faire les vingt-huit jours réglementaires.

FRÉLÉTON DU JOURNAL DU LOT

21 Août 1879. (62)

Correspondance Littéraire AD. FAYRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

XXII

LE BAZAR DES ESCLAVES.

A quelques pas de ces impassibles trafiquants étaient assis les esclaves, formés par petits groupes séparés, chaque groupe appartenant à un propriétaire différent. Là étaient réunis tous les types divers de la grande famille d'Adam.

Ici, les plus beaux visages, le teint le plus blanc, les formes les plus élégantes, les filles de la Géorgie, de la Circassie, de la Mingrétie, aux traits réguliers et charmants, à la longue chevelure, à la taille souple et gracieuse.

Là, les faces les plus hideuses : le nègre africain au nez épilé, aux lèvres charnues, au front bombé,

Reproduction interdite.

aux cheveux crépus; le nègre abyssinien au visage luisant comme l'ébène poli.

Hommes et femmes étaient, suivant l'usage, presque tous nus ou à demi-vêtus. Singulière coutume! La femme se vend presque nue, et dès qu'elle est achetée, elle doit se couvrir d'un voile, même le visage, et celle que tout à l'heure chacun pouvait contempler, ne doit plus, une fois achetée, laisser apercevoir que ses yeux.

Au milieu des esclaves circulaient les acheteurs et les curieux; les uns marchandant de jeunes garçons, les autres des filles mauresques aux cheveux constellés de pièces d'or. Généralement les marchands d'esclaves ont le plus grand soin de leur marchandise et cherchent à la parer de tous les dons, même de ceux de l'éducation. Les jeunes filles destinées au bazar ont appris à chanter, à danser, à jouer d'un instrument, à broder; les jeunes garçons sont élevés encore avec plus de soins, et les sujets distingués se payent fort cher. Rien de moins rare, au reste, en Orient, que de voir un esclave devenir grand seigneur, car le préjugé qui, chez les Grecs et les Romains, imposait à l'esclavage une tache indélébile, est entièrement inconnu des mahométans. De nos jours même, le vieux Khosrew et Khalil-Pacha, gendre de Sultan-Mahmoud, sont des exemples de ces fortunes étranges si peu en harmonie avec nos idées d'Europe.

A l'heure où Aichouhnâ et Fatmah étaient au bain, le bazar était dans toute son animation, car le soleil allait bientôt se coucher et l'instant de la sieste était passé. Près de l'une de ces loges qui entouraient irrégulièrement la grande cour, Osman-ben-Assah, le nouveau cheik, causait à voix basse

avec un homme de haute taille et de physionomie basse et servile. Celui-là était Kassem-el-Kok, l'un des principaux marchands du Bazar.

« Dans les dix bourses que je t'ai fait remettre avant-hier, disait Kassem, il y avait cent mille piastres, dix mille dans chacune.

— Donc, dit Osman, tu me dois encore deux fois autant.

— Non!

— Comment? Ne t'ai-je pas livré trente chrétiennes que tu as envoyées dans les dépôts de l'intérieur?

— Oui sans doute.

— Eh bien! n'était-il pas convenu entre nous que je te vendrais chaque chrétienne dix mille piastres?

— Je l'avoue.

— Donc, trente chrétiennes faisaient trois cent mille piastres; tu m'as donné cent mille piastres, c'est encore deux fois cette somme, que tu me dois.

— Oui, si j'avais trente chrétiennes dans la condition convenue; mais sur ces trente, douze sont mortes, les unes par suite de blessures reçues; les autres de douleur, et sur les dix-huit restantes bonne santé, cinq sont laides. En réalité, tu m'as donc vendu treize chrétiennes, que je puis vendre à mon tour, ce qui fait cent trente mille piastres et dix mille pour les cinq laides; en tout cent quarante mille, sur lesquelles tu en as reçu cent mille.

Osman lança un regard courroucé sur le marchand qui demeura impassible.

« Tu veux me tromper! dit-il.

— Je t'affirme que douze chrétiennes sont mortes!

répondit Kassem.

« Tu n'avais qu'à ne pas les laisser mourir.

Kassem leva le doigt en l'air :

« Ecoute, cheik, dit-il, veux-tu que nous prenions pour juge Fuad-Pacha lui-même. Allons lui raconter notre marché. »

Osman haussa les épaules.

« Ne dit-on pas que des gîaours vont venir en Syrie, fit-il avec une expression de colère dédaigneuse. Ne dit-on pas que la France envoie des soldats sur les terres du Grand Seigneur? Si cela est vrai, il faut que Fuad-Pacha ait l'apparence de vouloir protéger les chiens, et il ne reculera pas plus devant ma perte que devant la tienne. Fuad-Pacha ne peut être jugé entre nous, Kassem, nous devons nous entendre. »

— Alors accepte les cent quarante mille piastres.

— Il m'en faut deux cent mille.

— Pourquoi?

— Parce qu'il me les faut!

Kassem regarda Osman; mais il ne put rien surprendre sur la physionomie du cheik.

« Je ne te dois que treize chrétiennes, reprit le marchand, et je ne payerai pas plus que je ne dois. Cependant, s'il te faut deux cent mille piastres, tu peux les avoir. Tu sais que je n'ai rien à te refuser.

— Je le sais, Kassem, dit gravement Osman-ben-Assah, c'est pourquoi j'ai besoin de toi et je vais te donner de nouveaux ordres. Je vais quitter Damas.

(A suivre.)

Un bureau télégraphique est créé à Cajarc, est ouvert à la correspondance depuis le 20 août courant.

L'important Pensionnat de Puy-l'Evêque, dirigé par les Frères des écoles chrétiennes, faisait, le dernier, la distribution des prix à ses élèves, devant une assemblée nombreuse et brillante. M. Lascombes, vice-président du conseil d'administration du Lot avait été délégué par M. le préfet, pour présider cette solennité. Ce jeune sympathique fonctionnaire, dont chacun apprécie si bien l'amabilité et les qualités administratives, a prononcé à cette occasion un discours remarquable. Prenant pour sujet le développement de l'administration républicaine du département à la cause de l'instruction publique, l'orateur a vivement intéressé par les idées, les pensées et son tact exquis qui ne dément rien, au contraire.

Nous détachons de ce discours, qui prendra rang parmi les meilleurs des fêtes scolaires, les passages suivants :

« L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit d'esprit », a dit le Christ; « profonde parole de l'Être surnaturel qui, sur cette terre, évangélisait les hommes; y apportait le premier desidératum de fraternité! »

C'est donc une tâche sacrée que remplissent tous ceux qui font profession d'instruire et d'élever la jeunesse. C'est à elle que sacrifie leur vie, avec un dévouement de toutes les heures, les excellents maîtres dont est doté votre établissement communal. Et croyez-le, ce n'est dans ma bouche ni un langage tenu par suite des obligations de mon rôle momentané, ni un éloge banal dû aux circonstances, mais bien l'expression d'une conviction sincère et réfléchie.

Une école comme celle que possède ce canton a vu, par ses développements considérables, que nous lui avons vu prendre, n'acquies pas dans une période de temps, relativement restreinte, une importance pareille, ne jouit pas d'une réputation aussi solidement assise et si justement méritée, sans le concours intelligent d'hommes personnellement dévoués à une œuvre de bien, sans une direction réellement supérieure. Pendant deux ans, c'est-à-dire durant quatre sessions, j'ai eu l'honneur d'assister aux examens des candidats qui se destinent à l'instruction de la jeunesse de nos campagnes; vos camarades se sont toujours distingués dans ces concours, et cette école n'a pas cessé de fournir un appoint des plus honorables à la liste des succès, les succès sont les mêmes dans les autres examens que vous devez subir pour franchir le seuil des diverses carrières auxquelles vous vous destinez; ce n'est donc pas un hommage de simple politesse que je rends, je le répète, à votre établissement, mais un hommage imposé à la fois et par ses mérites et par ses succès.

Ainsi vous n'avez, mes chers amis, qu'à pénétrer dans la voie qui vous a été tracée et à répondre à une direction si habile, des soins si dévoués, si paternels, permettez-moi le mot, par une attention continuelle, par un attachement plein de reconnaissance envers vos maîtres. C'est la seule compensation qu'ils recherchent à la peine qu'ils se donnent journellement; c'est leur seule récompense, c'est le seul vœu qu'ils forment.

M. Cocquériaux, capitaine au 7^e régiment d'infanterie de ligne, passe au 141^e régiment de même arme, pour y occuper un emploi de son grade, en remplacement de M. Soulié de Bru, qui part avec lui.

On nous écrit de Souillac: La foire de Souillac, du 16 août, n'a pas été belle. On le prévoyait. Il y a été amené seulement environ 200 paires de bœufs de 5 ans et au dessus du prix de 800 à 1,100 franc. Les deux tiers ont été vendus. Au dessus de cinq ans, il y en avait environ 300 paires du prix de 400 à 800 franc.

Les moutons et brebis y étaient nombreux; mais les prix plus élevés; aussi est-on surpris que la viande de boucherie se vende si cher. M. le Maire de Souillac dont la sollicitude constante pour les intérêts généraux se révèle dans tous ses actes, nous donnera une taxe en rapport avec les prix. Nous espérons aussi que la municipalité intelligente de cette ville, nous dotera d'un champ de foire. Il est de toute nécessité, surtout en ce moment où plusieurs voies ferrées vont aboutir à Souillac, ce centre industriel et commercial.

Le bureau météorologique du New-York Herald communique la dépêche suivante: New-York, 17 août, 3 h., soir.

Une perturbation affectant les côtes de la France arrivera entre les 22 et 24. Fortes pluies. Bourrasques de l'est rétrogradant vers le nord. Forts vents.

Abaissement de la température et peut-être éclaircies.

LE PHYLLOXERA

M. le sous-préfet de Lesparre vient d'adresser à ses administrés la lettre suivante:

Monsieur, Après avoir étendu ses ravages sur presque tout le Midi de la France, le phylloxera envahit aujourd'hui notre arrondissement.

Sa marche est des plus rapides. Les taches révélatrices indiquent des progrès constants, et certaines communes comptent aujourd'hui près de 50 hectares phylloxérés.

Or, les vignobles du Médoc constituent une richesse nationale.

Le Gouvernement a donc pris la décision d'organiser lui-même la défense et d'unir ses forces à celles du comité local.

Par décision de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, une administration spéciale, composée d'hommes expérimentés, sera chargée d'entreprendre le traitement de toutes les vignes phylloxérées.

D'autre part, et pour venir en aide à cette œuvre si utile, le comité de l'arrondissement de Lesparre a décidé d'ouvrir une souscription dont les fonds seront entièrement mis à la disposition du Gouvernement, qui doublera la somme.

Une commission départementale de finances surveillera l'emploi de ces fonds.

En m'adressant à vous au nom et pour le compte du comité d'études et de vigilance de l'arrondissement, j'ai la conviction, Monsieur, que, même dans le cas où vos propriétés ne seraient pas victimes du fléau, vous voudrez bien vous associer à cette œuvre si patriotique et aider de votre souscription les efforts du Gouvernement.

La France est à juste titre fière de ses vignobles du Médoc; il faut à tout prix préserver ses richesses des atteintes du terrible fléau.

On peut souscrire dès aujourd'hui entre les mains de MM. les maires. La souscription sera centralisée à la caisse de M. le receveur particulier des finances.

Les noms des souscripteurs seront publiés. Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-préfet, président du comité, PAYSANT.

L'Echo de la Dordogne publie la lettre suivante:

Périgueux, 12 août 1879

Monsieur le rédacteur, Soyez assez bon, comme vos confrères de la presse périgourdine, pour donner une place dans les colonnes de votre journal à une communication qui me paraît assez importante pour ne pas la différer plus longtemps.

Le phylloxera! Tel est le cri sinistre qui s'étend sur toute la surface de la France vicinale.

Sayants hommes d'Etat, simples citoyens, le gouvernement même se préoccupe d'une manière très sérieuse de trouver le moyen de combattre le fléau qui tend tous les jours à la dévastation complète des beaux vignobles français.

Notre département est déjà atteint, dans des proportions considérables; jusqu'à présent aucun remède efficace n'a été trouvé pour arrêter le mal. Cependant le remède existe, il est d'une simplicité élémentaire, il n'est point onéreux, car la dépense qu'il occasionne ne consiste qu'en main-d'œuvre.

Je dois au hasard, plutôt qu'à des recherches scientifiques, la découverte du remède. Je l'ai employé pour la première fois il y a cinq ans; les résultats que j'ai obtenus jusqu'à ce jour ont dépassé toutes mes espérances. Ma première expérience date de 1874. Au mois de juin de cette année, je m'aperçus qu'un certain nom-

bre de pieds de vignes étaient devenus jaunes, et quelques-uns étaient complètement perdus; immédiatement, je fis déchausser les ceps malades; les racines étaient noires et couvertes d'insectes. Le matin de ce même jour, j'avais fait curer mes étales à bœufs, j'en avais ramassé, comme toujours, le purin dans une fosse ad hoc; alors, sans me préoccuper davantage si mes vignes étaient atteintes du phylloxera ou de toute autre maladie, il vint à l'idée d'arroser, de la quantité d'un litre à peu près de ce liquide les pieds de vigne malades. Un mois après les vignes ainsi traitées, avaient repris leur verdure primitive avec une vigueur extraordinaire. J'ai continué le remède tous les ans avec le même succès. Chose précieuse à remarquer, les vignes qui ont été traitées une fois ne reviennent plus malades; cette année, le nombre de vignes malades étant en plus grande quantité que les années précédentes, la matière première manquant dans mes étales, il a fallu m'en procurer ailleurs.

La vidange liquide remplaçait avantageusement le purin des étales. Je m'en suis procuré à la caserne du 50^e de ligne, avec la bienveillante autorisation du colonel de ce régiment.

Ce n'est qu'après avoir acquis la certitude de l'efficacité de mon remède, appliqué chez moi, en présence de plusieurs propriétaires, que je le livre à la publicité.

Je termine ma lettre, monsieur le rédacteur, en me mettant à la disposition des propriétaires qui voudraient bien expérimenter ce remède.

Veuillez agréer, etc.

P. LAFAYE, Propriétaire à Notre-Dame et place Francheville, 1 Périgueux.

Pour la chronique locale, A. Layton.

BULLETIN AGRICOLE

Bar-sur-Aube (Aube), 16 août.

Ploie contrariant la moisson; on se plaint du rendement en gerbes, et on craint que la grenaison ne soit pas ce que l'on espérait il y a une quinzaine.

Renseignements pris un peu partout, les cultivateurs s'accordent à dire, qu'il y a très peu de gerbes, et que la grenaison sera au-dessous de l'ordinaire, mais peu de battages sont faits. Cependant la qualité paraît meilleure que l'année dernière. Les seigles sont médiocres en quantité et qualité. Les orges sont assez grosses en grain, mais jaunes. On espère une bonne récolte d'avoine.

Chartres, (Eure-et-Loir), 17 août.

La qualité des blés sera très variée; il est encore impossible de bien apprécier le rendement, mais il y aura certainement déception sur ce qu'on espérait; on craint également qu'il y ait déception sur l'avoine.

Carpentras (Vaucluse), 16 août.

L'on rentre les céréales avec le beau temps, pas une seule goutte de pluie. Les vignes sont très belles; l'on attend une bonne récolte.

Tecamp (Seine-Inf.), 16 août.

Les colzas ont donné une récolte ordinaire. On commencera sous huitaine, à moissonner les blés, et, sous quinzaine, on pourra être fixé sur les rendements; les avoines ont très belle apparence.

Meaux (Seine-et-Marne), 16 août.

La culture est inquiète et ne paraît point satisfait. Le temps est redevenu pluvieux et arrête les travaux de la moisson.

Montargis (Loiret), 16 août.

On est à peu près satisfait des récoltes.

Monluçon (Allier), 16 août.

On n'est pas encore fixé sur le rendement des grains; les battages ne sont pas assez avancés pour pouvoir l'apprécier. Hier, orage; la température est froide.

Morlaix (Finistère), 16 août.

La semaine a été bonne jusqu'à hier; aujourd'hui, dimanche, il pleut encore. On commencera, cette semaine, à couper l'avoine; si le temps est beau pour récolter, on aura dans notre pays une récolte supérieure en froment et en avoine; les orges seront passables; mais la récolte de seigle est tout à fait mauvaise.

Nantes (Loire-Inf.), 14 août.

La température continue d'être très satisfai-

sante dans tout notre rayon. Le froment se récolte dans des conditions parfaites, et la qualité qu'il possédera suppléera dans une proportion sérieuse au défaut de quantité.

On paraît généralement disposé à croire ici qu'il n'y aura guère plus de blé que l'année dernière, mais que le poids sera de 6 à 7 kil. par hect. supérieur au poids moyen du blé 1878.

Il y aura une récolte d'orge satisfaisante, la couleur en sera peut-être un peu jaune, mais le grain sera nourri et régulier.

En seigles, résultat supposé défectueux.

Avoines, récolte abondante, qualité supérieure; il y a vendeurs à 18 fr., pour livrer en octobre.

Toulouse (Haute-Gar.), 15 août.

Pour les récoltes, les battages continuent à donner de grandes déceptions, surtout pour les blés; de l'avis général, le produit sera mauvais dans tout notre rayon; la qualité sera bonne, mais un peu embarrassée de charges ou graines. Les avoines et orges donnent aussi un déficit. Il n'y aura qu'un produit ordinaire pour ces deux articles; la qualité sera bonne et d'un bon poids.

La sécheresse persistante fait grand mal aux maïs, aux haricots et aux pommes de terre; on désespère pour ces récoltes si la pluie ne vient pas bientôt.

(Bulletin des Halles)

DERNIÈRES NOUVELLES

Le conseil général des Côtes-du-Nord vient d'émettre, par 36 voix, un vœu contre les projets Ferry. Il convient de remarquer qu'à la session précédente un vœu analogue n'avait été voté que par 27 voix. D'autre part, à la dernière session, le conseil général de la Somme avait repoussé un vœu hostile au projet, la minorité favorable étant de 18 voix. Cette fois, le même conseil est saisi d'un vœu analogue, non plus par 18 mais par 20 voix. Le temps, on le voit, ne travaille pas pour M. Ferry, et chaque jour voit s'accroître le nombre de ses adversaires.

Bourse de Paris

Table with 2 columns: Valeurs diverses au comptant, Clôture du 18 août, Clôture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5%.

On demande

une place de précepteur interne ou externe, pour quelqu'un qui a été longtemps chargé d'éducatons particulières. S'adresser à M. l'abbé Maury, chanoine, à Cahors.

AVIS. — Un Régisseur disponible, désirerait trouver une Vaste Propriété, en retard sous le rapport de la culture. S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT la DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

ÉLIXIR DES VOSGES TONIQUE ET HYGIÉNIQUE QUI A OBTENU UNE MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs. Fouregaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

SANTÉ A TOUS adultes et enfant rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle rétablit l'appétit ; bonne digestion et sommeil rafraichissant ; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée, et vomissements après repas ou en grossesse ; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie ; M. J.-J. Noël, de Thionville (Hainaut) ; de vingt années de dyspepsie. Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalésnière. — N° 49, 871 ; M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion,

nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 ; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 ; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jennesse,

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalésnière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalésnière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 24 tasses, 4 fr. ; de 48 tasses, 7 fr. ; de 576 tasses, 70 fr. ; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

BANQUE EUROPEENNE

Pour favoriser les Travaux Publics, l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture. SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS Suivant acte chez M^{re} Van Halteren, notaire à Bruxelles

Président du Conseil : M. SIMON PHILIPPART

ÉMISSION PUBLIQUE

Pour l'augmentation du Capital social (Art. 1^{er} des Statuts) I. — ACTIONNAIRES DE LA BANQUE EUROPEENNE Tout porteur d'un certificat provisoire, libéré du versement de répartition, soit 325 fr., a droit à une action nouvelle moyennant 500 francs

125 fr. en souscrivant ; 125 fr. le 1^{er} octobre prochain ; 125 fr. le 1^{er} janvier 1880 ; 125 fr. le 1^{er} avril 1880.

II. — AUTRES SOUSCRIPTIONS PAYABLES EN ESPÈCES

Moyennant l'abandon des titres suivants et le versement de 500 francs payables comme dessus, on a droit pour :

- 4 Act. BANQUE FRANCO HOLLANDAISE à 1 Act.
2 Obl. CHEMINS DE FER NORMANDS à 1 Act.
4 Act.-Capital BASSINS HOULLERS à 1 Act.
2 Act. et 2 SCRIPTS BANQUE BELGE à 1 Act.
2 Act. priv. SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION à 1 Act.
4 Act. priorité PRINCE-HENRI à 1 Act.

III. — SOUSCRIPTIONS PAR APPOINT DE TITRES

- A. — Titres Français. On a droit pour les obligations suivantes :
5 Lille-Valenciennes 3% ex-divid. 25 % à 1 Act.
3 Lille-Valenciennes 5% ex-divid. 25 % à 1 Act.
10 Orléans-Rouen 3% ex-divid. 15 % à 1 Act.
10 Vendée 3% ex-divid. 60 % à 1 Act.

A ces titres devront être joints les bordereaux d'admission au passif des faillites et un acte d'apport régulier de créance au profit de la Banque.

- ON A DROIT AUSSI POUR :
10 Act. Capital NORD-EST à 3 Act.
2 Act. TRAMWAYS DU DÉP. DU NORD à 1 Act.
5 Act. MOBILIER FRANÇAIS à 6 Act.
2 Act. BANQUE FRANCO-ITALIENNE à 1 Act.
1 Act. C^{ie} FRANCO-ALGER. ent. libérée à 1 Act.

B. — Titres Belges. ON A DROIT POUR :

- 5 Act. privil. TRAMWAYS BRUXELLES à 3 Act.
10 Act. BANQUE DE BELGIQUE à 3 Act.
10 Act. nouvelles PRINCE HENRI à 6 Act.
8 Act. MÉTALL. ET CHARBON. BELGE à 1 Act.
8 Act. divid. TRAMWAYS BRUXELLOIS à 1 Act.
4 Act. SOC. INDUST. DU LUXEMBOURG à 1 Act.
4 Act. capital BANQUE TOURNAI à 1 Act.

Les porteurs de ces titres (français et belges) recevront, en échange, des récépissés provisoires nominatifs d'actions entièrement libérées, qui seront échangés contre des titres définitifs avant le 1^{er} novembre prochain.

SONT SEULS ADMIS A SOUSCRIRE LES PORTEURS d'Actions et d'Obligations des Sociétés sus-énoncées et d'actions de la Banque Européenne.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT REÇUES : Jusqu'au Mercredi, 27 Août

A BRUXELLES, au siège soc., 13, rue Royale ; A PARIS, au siège admin. 45, av. de l'Opéra

Faculté d'anticiper les versements à 4 % l'an. La cote officielle sera demandée à Bruxelles et à Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MM. les ecclésiastiques

sont priés de consulter mes prix courants qui leur seront envoyés franco sur leur demande relativement à l'ameublement des Eglises et Chapelles.

Plusieurs prêtres sont venus dans mes magasins possesseurs de prix-courants provenant de diverses maisons de Toulouse, et dans lesquels figuraient certains dessins, types de ma collection, notamment un autel roman, qui a été honoré d'une médaille de première classe.

Ils avaient cru par ce fait que je m'étais retiré des affaires, ou tout au moins que j'avais cédé mon établissement, ce qui me met dans la nécessité de vous prévenir contre cette croyance ; ma fabrique est demeurée sise à Lapujade-Pérolle (depuis 35 ans) et mes magasins, rue Boulbonne, 40, et rue d'Astorg, 2.

Les produits de ma fabrication jouissent toujours dans le monde ecclésiastique, d'une réputation de finesse et de solidité justement acquise et confirmée par six MÉDAILLES D'OR ET D'ARGENT obtenues à diverses expositions. Celle de 1^{re} classe, récemment méritée à l'exposition de Rodez 1876, prouve la supériorité

constante de mes articles. La statuaire est traitée dans nos ateliers sur une grande échelle et à des prix très bas. Comme fabricant, je puis traiter mes ventes à 15 et 20 0/0 de rabais sur les prix-courants de pseudo-fabricants, qui n'ont aucun scrupule de tromper leurs clients en leur donnant des terres cuites toutes avariées ou du plâtre coloré (qui, une fois peint, est impossible à reconnaître).

Les ouvriers de ma maison, envoyés pour la pose des marchandises sont à ma charge ; leur voyage, nourriture et logement à celle de l'acheteur.

La peinture au Polychrome des autels et statues, faite dans mes ateliers, est fixée de 25 à 35 0/0 sur la valeur de l'objet en terre cuite.

Mes terres cuites sont aussi propres à l'ornementation intérieure et extérieure des monuments publics, châteaux, maisons particulières. A l'adresse, les lettres à M. CONNAC, fabricant de grès céramiques (terre cuite), à Lapujade-Pérolle, ou rue d'Astorg, 2, à Toulouse.

NOTA. — Envoi franco de dessins et obligation du retour de la part de l'acheteur.

Demande d'Agents.

Une ancienne maison de fabrication demandant dans tous les pays des agents pour la vente d'articles indispensables qui ont obtenu la Médaille d'Argent à l'Exposition Universelle de Paris. Les personnes des deux sexes, de toutes conditions, peuvent accepter l'agence et se créer un fort revenu dans leurs loisirs seulement. S'adresser franco au Directeur de l'Alliance, à la Chaux-de-Fonds (Suisse). L'affranchissement, pour la Suisse est de 0,25 centimes.

A VENDRE Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement s'adresser à M. COURTOUJOL, forgeron Souillaguet, par Gourdon

AVIS On demande des Ouvriers

S'adresser à Mr NARDOT, fils, rue du Lycée, à Cahors.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable, réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux. Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la Fontaine minérale de Miers, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour, l'Omnibus de l'Hôtel CARBOIS.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

Exposition universelle de 1878 : MÉDAILLE D'OR

4 DIPLOMES D'HONNEUR



MÉDAILLES D'OR ET GRANDE MÉDAILLE D'OR 1872 Médaille de Progrès à Vienne 1874. Membre du Jury, Paris 1874. Machines fixes, fixes ou locomobiles de 1 à 20 chevaux. Toutes ces machines ont leur mécanisme en acier forgé. Mécanisme à marche qui tous les autres systèmes, prêt pour de place, pas d'installation ; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner ; brûlant toute espèce de combustible ; conduites et entretenues par le premier venu, et s'appliquant, par la régularité de leur marche (assurée par le réglage) à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture. Toutes ces machines peuvent faire au feu presque le double de la force pour laquelle elles sont vendues. Chaudières inépuisables à double tubes ; nettoyage facile.

J. HERMANN-LACHAPPELLE 144, r. du Faub. Poissonnière, Paris. Envoi franco des prospectus détaillés.



Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORE

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Emaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables. Ateliers ouverts de 8 h du matin à 6 h du soir.

RECUEIL

DE Vieilles Chansons Quercynaises

par M. DAYMARD,

Ingénieur civil à Sérignac

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

LA PATRIE

Société anonyme d'Assurances à Primes fixes contre La Grêle.

Capital social 4,000,000 de francs

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. DOULADOURÉ (Lucien),

rue des Bourdonnais, 38, à Paris.

Agent général : M. THIERRY, rue Darnis, à Cahors.

Agent particulier : M. MARY (Justin), à Albas.

En cas de sinistre, les dommages sont réglés de gré à gré ou évalués par expert.

Après le règlement l'indemnité fixée est payée immédiatement et intégralement.

Demande de Sous-Agents dans les cantons.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur, et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

PIANOS ET INSTRUMENTS MUSIQUES ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

Accord et réparation. Vente, échange et location.